

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 897f08

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Yavuz Mildon: "Une démocratie locale forte est la meilleure garantie pour le respect des droits de l'homme"

Déclaration de Yavuz Mildon, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Strasbourg, 09.12.2008 – "Il y a soixante ans, les Nations Unies ont lancé un appel affirmant la valeur universelle et primordiale des droits de l'homme pour l'existence même du genre humain, et une vision d'un monde démocratique qui traduit en pratique cette valeur.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948, était un véritable appel en faveur d'une action qui ancre les droits de l'homme à tous les niveaux de la société et qui traduise cette vision dans un environnement permettant de les réaliser et d'en jouir pleinement. Cela nécessite un travail spécifique et systématique, travail qui ne se limite pas à codifier les droits de l'homme et les libertés en conventions et traités, mais qui les mette en œuvre dans notre vie quotidienne. Ce travail doit commencer au niveau local et régional, dans nos villes et nos régions. Parce que, au-delà des textes juridiques, les droits de l'homme sont concrets, et leur mise en œuvre se développe à mesure qu'augmentent les responsabilités des pouvoirs locaux et régionaux, affectant de façon tangible la vie quotidienne de nos citoyens.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration, nous sommes convaincus qu'une démocratie forte dans nos collectivités est la meilleure garantie pour un environnement où les droits des citoyens peuvent être exercés et protégés de la manière la plus pratique et leur potentiel pleinement réalisé, un environnement où les droits de l'homme prospèrent. Une société basée sur les droits de l'homme ne peut être construite qu'en partant de la base et en impliquant tous les acteurs, qu'ils s'agissent d'élus, représentants gouvernementaux, société civile, du monde des affaires ou de citoyens ordinaires – et des pouvoirs locaux et régionaux à l'avant-garde pour l'avancement des droits de l'homme."

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),

Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)